SMALT CAPITAL

Rapport ESG 2021

Loi Energie et Climat Article 29

Nom : Smalt Capital
N°LEI : 969500QJCEUJHDWUY164

SMALT CAPITAL
10 boulevard Ralli
CS 40025 - 13272 Marseille Cedex 08

Sommaire.

01 **Présentation de la démarche générale**
- L'intégration des critères ESG dans l'activité d'investissement
- La prise en compte des critères ESG pour Smalt Capital
- Les initiatives de Smalt Capital

02 **Liste des fonds concernés par la prise en compte de critères ESG**

03 **L'objectif parité**

04 **Démarche d'amélioration et messures correctives**

Préambule.

Smalt Capital est une société de gestion gérant des fonds de capital investissement ci-après la « Société ». L'encours géré est inférieur à 500 M€.

Conformément à l'article 29 de la loi Energie Climat (art. 29 LEC) au titre du décret n°2021-663 du 27 mai 2021, la Société est soumise à un rapport simplifié sur l'entité présentant la démarche générale adoptée, la politique d'engagement actionnarial ainsi que la liste des fonds concernés par la prise en compte des critères ESG. Nous présentons également l'objectif en matière de parité envisagé par Smalt Capital.

Ce rapport est publié sur le site internet de la Société dans une section dédiée aux Engagements ESG. Il doit également être adressé à l'AMF et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Exceptionnellement, pour le reporting 2022 sur l'exercice 2021, l'AMF n'a pas défini de format de transmission à ses services du rapport art. 29 LEC. Aussi ce premier reporting est uniquement envoyé à l'ADEME selon les modalités présentées précédemment.

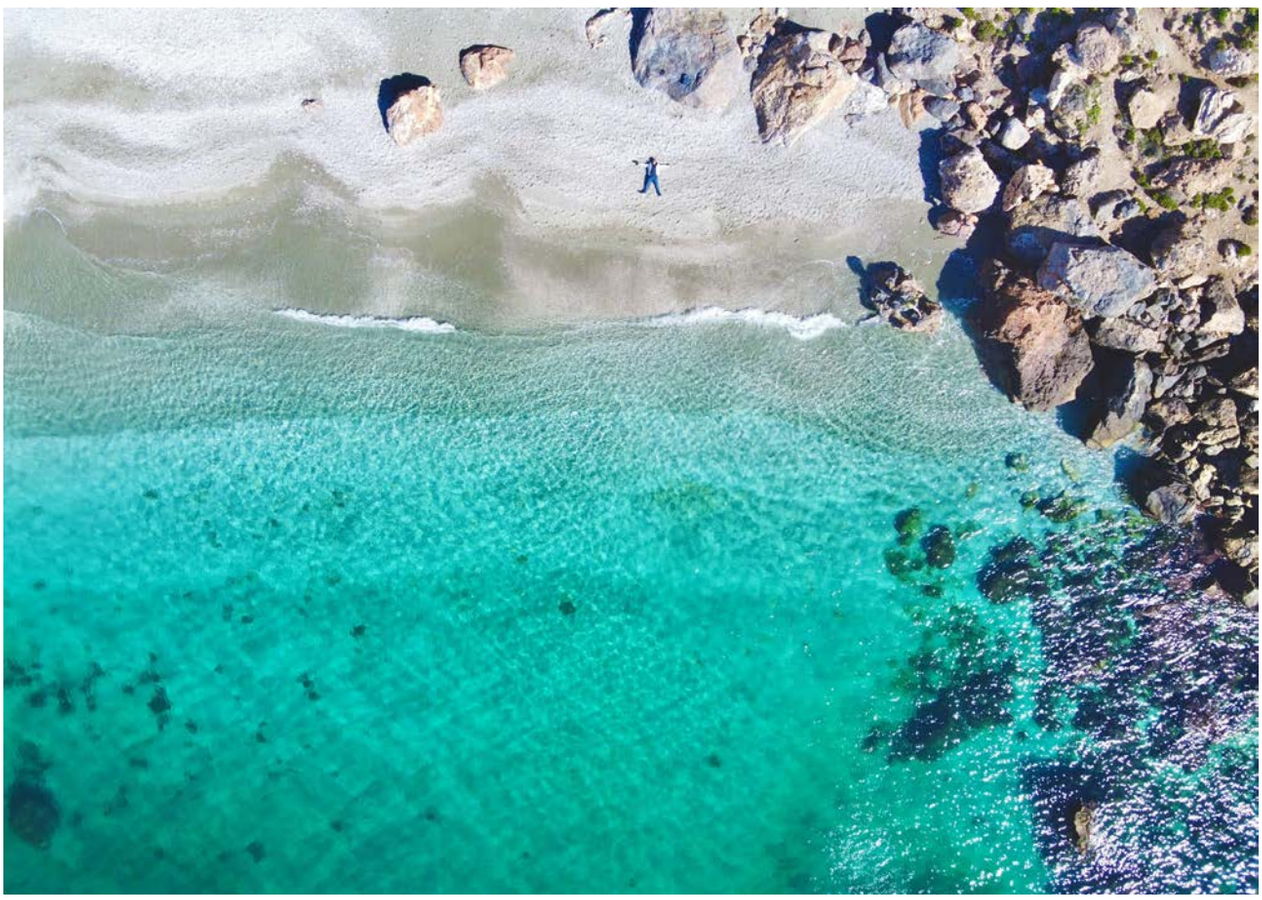

01. Présentation de la démarche générale de Smalt Capital

L'intégration des critères ESG dans l'activité d'investissement

Smalt Capital intègre les critères ESG dans sa stratégie d'investissement à travers la mise en œuvre de trois principes fondamentaux :

- Une approche best-in-progress avec une sélection d'entreprises s'engageant à améliorer leurs pratiques ESG tenant compte de la taille et du secteur d'activité,
- L'exclusion sectorielle (normative) qui permet d'évincer les entreprises ne répondant pas aux critères ESG en évitant les activités liées au tabac, l'armement, les jeux d'argent, l'industrie minière ou du charbon. Certains fonds peuvent prévoir des restrictions supplémentaires.
- L'engagement actionnarial qui demande une prise de position sur les enjeux ESG et exige des entreprises visées une amélioration de leurs pratiques dans la durée.

Par ailleurs, au sein des Comités d'investissement de Smalt Capital, l'analyse ESG est systématiquement présente et chaque décision tient compte de cette analyse.

En phase de préinvestissement
Les équipes d'investissement excluent certains secteurs d'activité, conformément à notre politique ESG et stratégie d'investissement, et réalisent les due diligences ESG. Elles obtiennent l'engagement formel du dirigeant de s'inscrire dans une démarche active de progrès. La clause ESG est signée dans le pacte d'actionnaire.

En phase de suivi et d'accompagnement
Un plan d'action ESG est élaboré par l'équipe d'investissement en concertation avec le dirigeant. Ce plan généralement sur une durée entre 3 à 5 ans définit des indicateurs de performance avec des échéances précises et fait l'objet d'un suivi annuel dans le cadre des comités stratégiques ou équivalent mis en place dans la majorité des entreprises financées.

En phase de cession
En concertation avec la participation, Smalt Capital présente les réalisations ESG à l'acquéreur. Les bonnes pratiques pour continuer à améliorer ces performances sont transmises à la société cédée.

La prise en compte des critères ESG pour Smalt Capital

En 2020 Smalt Capital a renforcé l'intégration des critères ESG, en créant une commission dédiée à la mise en place et au suivi de l'ensemble des aspects ESG, à savoir les actions menées auprès des sociétés financées, les actions de communication, les procédures internes, et en général pour arrêter toute décision stratégique et opérationnelle en matière d'investissement responsable.

Cette commission, qui se réunit au moins deux fois par an, est notamment un lieu d'échange permettant à ses participants (Directeur général, un administrateur, plusieurs gérants, la Référente ESG, le Directeur du Développement, le RAF Fonds, le Pôle RCCI) de faire un retour d'expérience concernant l'application effective de la politique ESG de Smalt Capital et de faire état, le cas échéant, des solutions qui ont pu être apportées en cas de difficultés pour la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable.

Cette commission ESG a aussi vocation à s'assurer que la politique est bien comprise et appliquée par l'ensemble des collaborateurs. Au titre de l'exercice 2021, la commission ESG est intervenue sur les sujets suivants :

- L'intervention d'un prestataire extérieur spécialisé qui a élaboré, aux côtés des Gérants, un guide et une méthodologie permettant à Smalt Capital (i) d'être force de proposition pour la construction des plans d'actions susvisés et de (ii) définir des indicateurs de performance ESG plus pertinents
- La sensibilisation et l'information complète à tout nouveau collaborateur investisseur (présentation de notre organisation, description des objectifs...) et remise de livret d'accueil présentant notre démarche ESG
- Les actions de communication telle que l'animation d'une table ronde à la Chambre du commerce et de l'industrie de Marseille, d'une conférence au sujet de la parité Homme / Femme dans l'association nationale Level 20
- La désignation d'une Référente ESG au sein de Smalt Capital.

Les initiatives de Smalt Capital

De plus, cette volonté de Smalt Capital d'intégrer pleinement les éléments ESG dans son quotidien se manifeste à tous les échelons.

Sur le plan social

La société de gestion participe activement à la prise en charge de la santé et la prévoyance de ses équipes en proposant une retraite supplémentaire par capitalisation, une mutuelle qualitative et un contrat de prévoyance santé.

Le sport est encouragé, de nombreuses activités sportives et bien-être sont organisées par l'association du personnel : cours de natation, tennis, massages assis... Les cours sont organisés et pris en charge à 100%. Les collaborateurs qui ne participent pas à ces séances sont invités à pratiquer une activité au choix, leurs abonnements sont remboursés à hauteur d'un certain montant.

Smalt Capital a à cœur de transmettre le même niveau de connaissances sur les thématiques ESG à toutes ses équipes. C'est pourquoi depuis 2021, des formations sur ce thème sont régulièrement dispensées à l'ensemble des collaborateurs.

Sur le plan environnemental

Depuis plusieurs années, nous commandons des fournitures recyclées pour les collaborateurs, privilégions les déplacements en train et recyclons les consommables (papier, cartouches d'encre, capsules à café). En 2021 nous avons trié 249 kg de papier.

Nous privilégions également les entreprises locales afin de limiter l'empreinte carbone, et nos collaborateurs sont encouragés à assurer une gestion durable des fichiers électroniques (suppression, sauvegardes compressées ...)

Enfin, dans le but de lutter contre l'obsolescence programmée, notre flotte d'ordinateurs et téléphones est constituée en se basant sur un indice de réparabilité et/ou de durabilité.

Sur le plan sociétal

Les équipes de Smalt Capital sont impliquées dans l'écosystème régional, elles participent à de nombreuses manifestations aussi bien au niveau national que régional :

- Partenariat avec la CCIAMP (Chambre de Commerce et d'Industrie Aix Marseille Provence),
- Conférences France Invest,
- UPE 13,
- Evènements French Tech ...

Nous sommes devenus membre de l'association Ambition Capital, une association créée en septembre 2020 avec plusieurs acteurs de la finance situés en Région Sud. L'objectif est de créer des synergies entre les acteurs, de partager les bonnes pratiques, notamment en matière d'investissements responsables et de promouvoir le capital investissement dans notre Région.

02. Liste des fonds concernés par la prise en compte des critères ESG

L'exercice 2021 marque une année forte pour Smalt Capital avec le lancement du FCPR ECO Responsable, premier Fonds français de capital investissement agréé avec une approche significativement engageante dans la prise en compte des critères ESG. Nos équipes investissent dans des sociétés ayant obtenu une note ESG minimum (application d'une méthode de notation maison) et accompagnent les dirigeants d'entreprises dans la mise en place d'un plan d'action dans l'objectif d'améliorer cette note.

Cette même année, Smalt Capital a été sélectionnée par les assureurs et la Caisse des Dépôts dans le cadre du dispositif Obligations Relance. La société de gestion doit déployer au moins 40 M€ d'Obligations Relance en Région Sud, en Occitanie et en Corse sur les 280 M€ confiés au groupement dont elle est membre. Une partie des investissements du Fonds Obligation Relance doit valoriser l'aspect ESG, notamment la transition écologique, par l'intermédiaire de mesures d'impact sur la croissance des entreprises et de l'emploi.

Ainsi au 31 décembre 2021, sur les 24 Fonds gérés par la Société (hors délégation reçue Obligations Relance), 3 ont été labellisés Relance :

- FCPR ECO Responsable,
- FPCI SUD Horizon,
- FPCI RUNaissance

Article 8 SFDR : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales

Intégration des critères extra-financiers de manière systématique et contraignante

Année	Type de fonds	Nom du fonds	
2021	FCPR	ECO Responsable	labelRelance

Intégration des critères extra-financiers de manière systématique

Année	Type de fonds	Nom du fonds	
2020	FPCI	SUD Horizon	labelRelance
2020	FPCI	RUNaissance	labelRelance

Article 6 : SFDR

Intégration des critères extra-financiers conformément à la politique ESG

Année	Type de fonds	Nom du fonds
2008	FPCI	ALTERMED APEF
2012	FPCI	RUN CROISSANCE
2012	FPS	RUN DEVELOPPEMENT
2012	FPCI	CROISSANCE IV
2013	FCPI	INNOVERIS ECOTECHNOLOGIE 2013
2011	FIP	NEOVERIS 10
2012	FIP	NEOVERIS CORSE 2012
2012	FIP	NEOVERIS SANTE & BIEN-ÊTRE
2013	FIP	NEOVERIS SANTE & BIEN-ÊTRE 2013
2013	FIP	NEOVERIS CORSE 2013
2014	FIP	SAVOIR-FAIRE FRANCE
2014	FIP	NEOVERIS CORSE 2014
2015	FIP	NEOVERIS CORSE 2015
2015	FIP	NEOVERIS AVENIR ECONOMIE
2016	FIP	NEOVERIS CORSE 2016
2016	FIP	NEOVERIS FRANCE CROISSANCE
2017	FIP	NEOVERIS CORSE 2017
2017	FIP	OCEANIS 2017
2018	FIP	NEOVERIS CORSE 2018
2019	FIP	NEOVERIS CORSE 2019
20210	FIP	NEOVERIS CORSE 2020

03. L'objectif parité

Une attention particulière est portée à l'épanouissement au travail de tous les collaborateurs. La parité Homme-Femme est prônée et l'esprit d'équipe est fondamental pour Smalt Capital.

A ce titre, Smalt Capital est signataire de la Charte Parité de France Invest (franceinvest.eu). Cette charte comporte 30 engagements, en faveur de la parité Homme/Femme, et invite les sociétés de gestion à adopter des pratiques de recrutement plus inclusives, à mettre en place des méthodes pour retenir les talents féminins au sein de leur organisation, et promouvoir une politique salariale respectueuse de l'égalité homme femme.

Selon la Charte, l'ensemble de ces 30 engagements devrait permettre d'atteindre les pourcentages suivants :

- d'ici 2030 au moins 25% de femmes devront avoir une responsabilité dans les décisions du comité d'investissement et d'ici 2035 au moins 30%
- en 2030 d'atteindre un objectif de 40% de femmes dans les équipes d'investissement

L'importance accordée par SMALT Capital à la position des femmes s'est traduite au titre de l'exercice 2021 par la présence de 47% de femmes au sein de son effectif total, dont 40% au sein des équipes d'investissement.

FRANCE INVEST

04. Démarche d'amélioration et mesures correctives

Notre objectif est de renforcer notre politique d'exclusion au terme de laquelle nous nous interdisons actuellement d'investir dans les secteurs de l'industrie minière et de l'industrie du charbon, du tabac, de la pornographie, des jeux d'argent ainsi que dans les entreprises ne respectant pas les traités d'Ottawa et d'Oslo relatifs aux armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions).
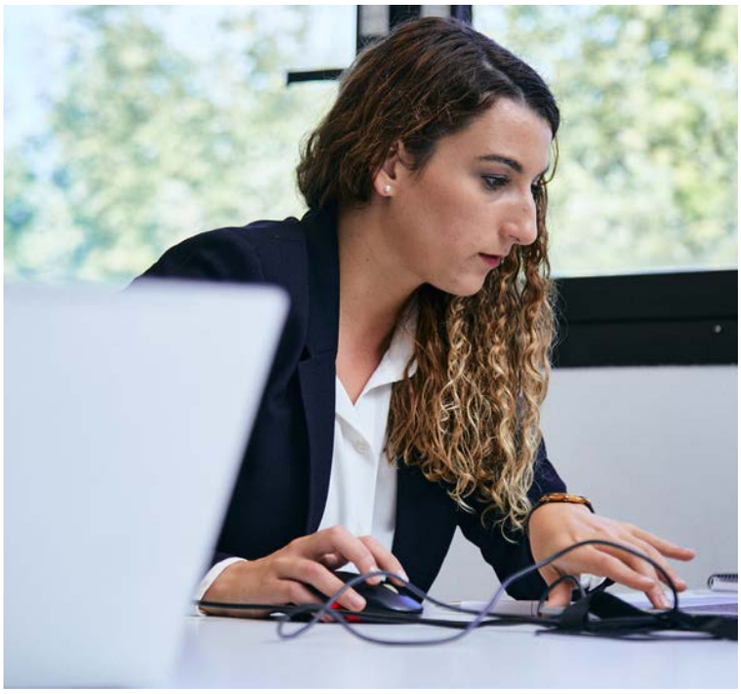
Nous prévoyons, en 2022, de la compléter en excluant toute activité en lien direct avec le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction, ainsi qu'aux organismes génétiquement modifiés, les pesticides et l'huile de palme, ainsi que toute société pratiquant des tests sur les animaux.